



Procès-verbal de l'assemblée générale samedi 7 février 2009 – Noisy-le-Sec

Étaient présents :

Gérard Randon
Nathalie Bayard
Émilie Doucet
Denise Happi-Fosso
Justine Randon
Georges Wallerand
Andrée Legeard
Jean-Paul Legeard
Mme Glinert

Président
Secrétaire
Trésorière
Vérificatrice aux comptes

représente M. Zaglia

Étaient excusés :

Paul Zaglia
Henri Girard
Xavier Beillouet

Président du comité UAICF EST
Vice-Président
Vice-Président

1. accueil du président

M. Randon regrette vivement l'absence des adhérents de l'association. Les responsables ont cette année maintenu cette assemblée générale sur Noisy avec un spectacle des enfants, pensant que les parents se sentiraient plus concernés, ce qui n'est visiblement pas le cas. L'assemblée générale n'a lieu qu'une seule fois par an. Aucune réponse n'a été faite par le CER.

Il tient cependant à remercier M. Wallerand, président général de l'UAICF, qui s'est déplacé et qui représente M. Zaglia.

2. rapport moral

Le rapport moral a été affiché dans les studios et mis en ligne sur le site internet de l'association. Bien que les convocations aient été transmises au domicile de chaque adhérent, personne n'a demandé à ce que ce rapport lui soit expédié, de même aucune question ni remarque n'a été faite.

M. Randon évoque seulement la question que lui a posée un adhérent courant novembre. Celui-ci avait en septembre acquis une carte d'abonnement de 35 cours pour sa fille. Celle-ci ne souhaitant plus poursuivre ses cours, il a alors exigé le remboursement de cette carte, menaçant d'un procès les responsables de l'association. Il lui a été rappelé que conformément au règlement intérieur en vigueur qui est affiché et consultable par tous les adhérents, aucun remboursement n'est prévu. Toute carte est due. Le fait que Studiorail accepte le paiement en plusieurs fois ne doit pas être détourné de son but, à savoir l'aide aux familles qui peuvent ainsi payer en plusieurs fois les cours de leurs enfants.

Pour revenir aux effectifs, le nombre de cheminots a progressé par rapport à 2007 mais le recrutement reste difficile notamment lorsque le CE propose des cours moins chers que ne peut le faire une association. Malheureusement, l'association a du mal à faire passer des annonces soit sur le site du CER Paris-Est, soit dans sa revue. Un bémol : en fin d'année, les relations se sont améliorées puisque le CER s'est engagé à diffuser les affiches et les annonces dans les différents sites du CE : cantines, bibliothèques... M. Wallerand souligne qu'il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur les CER dont le but est de gérer les activités sociales des cheminots et pas seulement les billetteries. Par ailleurs, la Vie du Rail en mars n'éditera qu'une seule édition nationale, très utile pour la communication de l'UAICF.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. rapport financier

E. Doucet indique que l'exercice 2008 s'est terminé sur un déficit de 2 307,62 €. Le poste le plus cher est représenté par les charges salariales. Les tarifs cheminots ont été baissés en 2008 dans l'espoir de recruter plus d'adhérents. A la rentrée 2009, le cours de hip-hop sur Noisy sera supprimé et les deux élèves pourront s'inscrire aux cours de modern'jazz, le professeur étant le même. Une publicité sera faite dans le journal de Noisy pour attirer plus de monde, voire des cheminots habitant cette ville. Plus l'association aura de cheminots, plus elle bénéficiera de subventions de la part de l'UAICF. Enfin, Studiorail a fait appel à une société de nettoyage, soit une dépense de 828,80 € sur 2008.

Mme Happi-Fosso donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes, qui fait l'objet de l'annexe 1.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. budget

Les charges et produits représentent 12 188,85 €. Pour établir ce budget, E. Doucet a tablé sur un recrutement de 8 cheminots en plus, ce qui porterait à 50 % le nombre de cheminots. Une convention pour participation aux frais de nettoyage des locaux sera proposée au club photo SNCF qui utilise le studio, le montant pris en charge se portant à 50 %, ce qui diminuerait les frais de nettoyage.

Le budget est adopté à l'unanimité.

5. élection du bureau

M. Randon ne pourra plus assurer sa fonction de président en 2010. Il préfère donc se retirer au profit de Xavier Beillouet, jeune cheminot en activité, et se présenter comme vice-président. Aucune autre candidature n'est parvenue à l'association.

La liste des candidats est la suivante :

Xavier Beillouet	président	nouveau candidat
Henri Girard	vice-président	se représente
Gérard Randon	vice-président	nouveau candidat
Nathalie Bayard	secrétaire	se représente
Émilie Doucet	trésorière	se représente

Les candidats sont élus ou réélus à l'unanimité.

6. désignation des vérificateurs aux comptes pour 2009

Denise Happi-Fosso, vérificatrice aux comptes en 2008, se représente ; elle est réélue à l'unanimité.

7. désignation des membres de droit

M. Gagnepain, secrétaire du CER SNCF de Paris-Est, avait été désigné comme membre de droit. Les élections professionnelles de la SNCF auront lieu le 26 mars prochain et M. Gagnepain ne se représentera pas. Un courrier sera adressé courant avril au CER pour demander la désignation d'un membre de droit et d'un vérificateur aux comptes.

8. manifestations

La fête de fin d'année est prévue le dimanche 21 juin 2009 à 15 h 00 à la salle Traversière, 15 rue Traversière, Paris 12^e (métro Gare de Lyon), la salle de Noisy n'étant pas disponible.

9. questions diverses

Mme Glinert évoque la porte de la rue cassée. M. Randon se rapprochera du CER ; il achètera de plus une trousse de secours. La sono ne marche pas très bien : à voir. Les rideaux du studio sont à nettoyer.

Mme Auffert de la danse rythmique à Paris a demandé si il était possible aux élèves de ce cours de régler par carte d'abonnement ; cette demande est adoptée. Dès la rentrée 2009, cette carte sera accessible à tous (sauf cours à tarification spéciale comme la danse de salon ou les cours d'Audrey).

La séance est levée à 16 h 00.

Le Président

Le Vice-Président

Xavier Beillouët

Gérard Randon

Rapport

des vérificateurs aux comptes

Je soussignée, Denise Happi-Fosso, vérificatrice aux comptes de l'UMGPN Studiorail'Danse, a procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2008 de l'association.

Toutes les pièces comptables m'ont été soumises. J'ai procédé à la vérification des comptes pièce par pièce, avec un sondage des chèquiers. Je n'ai constaté aucune anomalie. Les comptes sont transparents et n'appellent de ma part aucune observation particulière.

En conséquence, je demande à l'assemblée générale de donner quitus à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Fait à Paris, le 14 janvier 2008

Denise Happi-Fosso